

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :

FINANCES LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 17 novembre 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :

**DECISIONS
BUDGETAIRES**

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de
Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :

**Autorisation
d'engager ¼ des
investissements :
Budget SPANC**

Présents : Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE,
Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER,
Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES,
Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES,
Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE,
Pascale CRAVERO, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA,
François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE,
Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL,
Jean-François GLEIZES, Philippe GREFFIER, Philippe GUIRAUD,
Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,
Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY,
Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON,
Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA,
Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY,
Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON,
Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET,
Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

**Le nombre de
délégués en service
est de 71**

**Convocation du
conseil
en date du
10 novembre 2020**

**CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :**

Formant la majorité des membres en exercice.

**PAR PUBLICATION
LE**

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, René MERIC par
Jean-François GLEIZES, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

**PAR DELEGATION
LE**

Procurations : Dominique DUBLOIS à Philippe GREFFIER,
Préscillia GRANIER à Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD à
Elisabeth ESCAFRE, Evelyne GUILHEM à Audrey GAIANI, Benoît MERLIN à
Martine PUEBLA, Thierry ROSSICH à Guy THOMAS. Bernard VIDAL à
Bernard PECH.

Signature

Excusés : Robert BATIGNE, Sabine CHABERT, Frédéric JEANJEAN,
Cédric MALRIEU, Bruno POMART, Marc TARDIEU.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Hubert NAUDINAT.

Secrétaire de séance : Jean-François VERONIN-MASSET.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CCCLA, peut sur autorisation du conseil communautaire, engager, liquider et mandater avant le vote du prochain budget principal CCCLA, 1 / 4 des crédits inscrits au budget précédent.

Les crédits d'investissements 2020 hors remboursement de la dette et dépenses imprévues étant de 19 977.5 €. Monsieur le Président demande l'autorisation au conseil communautaire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 4 994.37 €.

Monsieur le Président détaille la liste des opérations concernées par cette autorisation :

Budget annexe M49 SPANC Opérations d'investissement

Articles	Objet	Crédits inscrits Budget 2020	Autorisation 2021
2183 Op 39001 SPANC	Matériel de Bureau	19 977.50 €	4 994.37 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater avant le vote du budget annexe la liste des opérations d'investissement détaillées ci-dessus dans la mesure où elle représente moins de ¼ des crédits d'investissement 2020.

PRECISE que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget 2021.

DIT que l'état des dépenses engagées sur le fondement de cette délibération seront annexés au budget 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 17 novembre 2020

Le Président,


Philippe GREFFIER